

Inaporc. Porelia suspend ses cotisations

Devant l'« intérêt majeur et indiscutable de l'étiquetage des mentions d'origine sur les produits frais et transformés pour la filière porcine », Porelia a voté en assemblée générale en mai 2013 une résolution stipulant la suspension des cotisations à Inaporc si le dossier

n'aboutissait pas favorablement.

« Après de nombreuses tentatives vaines de la profession pour faire évoluer ce dossier positivement, et au vu de la volonté délibérée de certains membres de l'Association Inaporc de contrer ce dossier, Porelia a

décidé de mettre en application la résolution qu'elle a votée », indique-t-elle dans un communiqué.

« Les différents scandales alimentaires qui font régulièrement la une de l'actualité et l'enjeu stratégique que représente ce dossier pour les éle-

veurs et l'économie de notre région n'ont fait que conforter notre détermination.

C'est pourquoi, Porelia suspend ses cotisations à Inaporc à compter des abattages du 6 janvier 2014, et ce jusqu'à un aboutissement favorable du dossier », poursuit le groupement.